

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quatorzième session de la Conférence des Parties
La Haye (Pays-Bas), 3 – 15 juin 2007

Compte rendu résumé de la septième séance du Comité I

8 juin 2007: 9 h 5 – 12 heures

Président: Greg Leach (Australie)

Secrétariat: T. De Meulenaer
D. Morgan
M. Schmidt

Rapporteurs: J. Boddens Hosang
J. Caldwell
T. Inskipp
R. Mackenzie

Le Président présente le programme de travail de la journée en soulignant que l'Ouganda a retiré la proposition CoP14 Prop. 3 à la suite de l'adoption d'un quota d'exportation pour les espèces de l'Annexe I, au titre du point 37 de l'ordre du jour. Il annonce que l'Espagne représentera la Communauté européenne au sein du groupe de travail sur l'examen périodique.

Interprétation et application de la Convention

Amendement des annexes

68. Propositions d'amendements à l'Annexe I et à l'Annexe II

Poursuivant l'examen de la proposition CoP14 Prop. 1 relative au genre *Nycticebus*, l'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, note que l'espèce remplit tous les critères d'inscription à l'Annexe I et accueille favorablement la proposition. Les Etats-Unis d'Amérique, le Japon, le Qatar, la République démocratique populaire lao et la Thaïlande partagent cette opinion. *Japan Wildlife Conservation Society*, s'exprimant en son nom et au nom d'*Asian Conservation Alliance* et de *Species Survival Network*, ainsi que *ProWildlife* expriment aussi leur soutien à la proposition, notant l'importance du commerce illégal dans la région. La proposition est acceptée par consensus.

Les Etats-Unis présentent la proposition CoP14 Prop. 2, notant que l'inscription de l'espèce *Lynx rufus* à l'Annexe II n'est pas justifiée car les populations sauvages des Etats-Unis, du Canada et de nombreuses régions du Mexique sont bien gérées et en augmentation. En outre, la plus grande partie du commerce porte sur les peaux entières et des outils appropriés permettent de faire la distinction avec les pièces de peaux d'espèces similaires. Si la proposition était acceptée, les Etats-Unis inscriraient l'espèce à

l'Annexe III et organiseraient des ateliers sur les techniques d'identification des peaux. Le Qatar soutient la proposition, de même que le Canada, qui ajoute qu'il inscrirait également l'espèce à l'Annexe III si la proposition était acceptée.

Le Mexique signale qu'il représente 30% de l'aire de répartition de l'espèce et que l'état de la population sur son territoire est mal connu. Il attire l'attention des participants sur la difficulté de faire la distinction avec les pièces de peaux d'espèces similaires, sur la relative ancienneté des données figurant dans la proposition et sur le fait que les félinés font actuellement l'objet d'un examen périodique par le Comité pour les animaux. Il estime donc que la présentation de la proposition est prématurée, avis partagé par *Humane Society International*. L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, l'Inde, la Norvège, la Serbie et *Documentation Center for Species Protection* évoquent également le problème des espèces semblables.

La proposition est rejetée par 28 voix pour, 63 voix contre et 9 abstentions (premier vote).

Questions administratives

8. Rapports des Comités

8.2 Rapport du Président du Comité pour les animaux

Le Président du Comité pour les animaux attire l'attention des participants sur la recommandation jointe en annexe à son rapport, de poursuivre les travaux du Comité sur l'examen périodique des félinés.

La recommandation est acceptée.

Interprétation et application de la Convention

Amendement des annexes

68. Propositions d'amendements à l'Annexe I et à l'Annexe II

La Bolivie présente la proposition CoP14 Prop. 8 relative à un amendement de l'annotation concernant certaines de ses populations de vigognes, destiné à l'élargir à toutes ses populations. Elle souligne que ses populations de vigogne sont prospères et que la chasse illicite a diminué.

Le Pérou, s'exprimant au nom de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes, soutient la proposition, de même que l'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres. Le Kenya et le Zimbabwe se déclarent en faveur des avantages que l'approche gestionnaire de la Bolivie assure aux communautés locales, de même que l'Argentine et le Chili, membres de la Convention pour la conservation et la gestion de la vigogne, qui appellent les pays importateurs, particulièrement les Etats membres de la Communauté européenne, à renforcer les mesures de lutte contre le commerce illégal.

La proposition est acceptée par consensus.

L'Algérie présente la proposition CoP14 Prop. 9 et insiste sur la diminution de sa population de *Cervus elaphus barbarus* et de celles du Maroc et de la Tunisie. Elle estime que l'espèce remplit les critères biologiques d'inscription à l'Annexe I et que son commerce pourrait entraîner l'extinction des sous-espèces. Israël et le Maroc expriment leur soutien à la proposition, notant en particulier qu'il est difficile d'identifier le matériel au plan des sous-espèces. La Chine, le Koweït, le Mali, la République démocratique du Congo, le Soudan et *Species Survival Network* expriment leur soutien à la proposition.

La Tunisie, en tant qu'Etat de l'aire de répartition, estime que la population augmente et ne fait pas l'objet d'un commerce international ou de braconnage, mais elle apporte néanmoins un soutien total à la proposition. Elle souligne que ses populations sont inscrites à l'Annexe III. L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, déclare que les critères biologiques et

commerciaux d'inscription à l'Annexe I ne sont pas remplis et qu'elle est opposée à la proposition, de même que les Emirats arabes unis, le Japon, la Norvège et IWMC – *World Conservation Trust*.

La proposition est rejetée par 52 voix pour, 50 voix contre et 5 abstentions (deuxième vote).

L'Algérie présente la proposition CoP14 Prop. 10 relative à l'inscription de *Gazella cuvieri* à l'Annexe I, notant que les autres Etats de l'aire de répartition y sont favorables. L'Afrique du Sud, l'Egypte, Madagascar, le Mali, le Maroc, la République démocratique du Congo, le Soudan et la Tunisie sont favorables à la proposition. L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, les Emirats arabes unis et le Japon y sont opposés car elle ne remplit pas les critères commerciaux d'inscription à l'Annexe I. L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, mentionne également qu'elle estime qu'il est possible que les critères biologiques soient remplis pour *Gazella cuvieri*. La proposition est rejetée par 54 voix pour, 46 voix contre et quatre abstentions (vote 3).

L'Algérie, auteur de la proposition CoP14 Prop. 11, la retire sur la base des consultations tenues avec les autres Etats de l'aire de répartition. Elle informe le Comité qu'une étude approfondie des critères biologiques sera entreprise et qu'une proposition sera éventuellement faite à une date ultérieure. Israël et la République arabe syrienne notent qu'ils figurent parmi les Etats de l'aire de répartition de *Gazella dorcas*, et Israël déclare souhaiter participer à toute étude qui serait entreprise.

L'Algérie présente la proposition CoP14 Prop. 12 relative à l'inscription de *Gazella leptoceros* à l'Annexe I, attirant l'attention des participants sur les données supplémentaires fournies dans le document CoP14 Inf. 23 (Rev. 1). L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, l'Egypte, les Etats-Unis, Israël, le Kenya, le Koweït, la République arabe syrienne, le Sénégal et le Tchad soutiennent la proposition. L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, note que tout le commerce signalé porte sur des spécimens élevés en captivité mais qu'il peut exister un commerce non signalé des trophées de chasse. Les Emirats arabes unis estiment que des mesures de protection plus strictes doivent être prises par les Etats de l'aire de répartition. La proposition est acceptée par consensus.

Le Brésil présente la proposition CoP14 Prop. 13 (Rev. 1) relative au transfert de sa population de *Melanosuchus niger* de l'Annexe I à l'Annexe II. L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, la Bolivie, le Botswana, la Chine, le Guyana, le Japon, le Mexique, le Pérou, s'exprimant au nom de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes, le Qatar, la République dominicaine, le Viet Nam et TRAFFIC soutiennent la proposition. L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, souligne qu'il est important de suivre les résultats des essais initiaux de prélèvement et de résoudre toute difficulté qui pourrait découler de l'inscription scindée de l'espèce. Eu égard à la longueur de sa frontière avec le Brésil, la Bolivie note la nécessité d'engager une collaboration avec ce pays pour lutter contre la chasse et le commerce illicites. La proposition est acceptée par consensus.

Le Guatemala présente la proposition CoP14 Prop. 14 relative au transfert de la sous-espèce *Heloderma horridum charlesbogerti*, endémique du Guatemala, de l'Annexe II à l'Annexe I. L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, le Brésil, s'exprimant au nom des 31 pays de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes, Cuba, le Kenya, la République dominicaine, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe soutiennent à la proposition. Les Etats-Unis la soutiennent également et notent que les spécialistes peuvent déterminer à quelle sous-espèce d'*Heloderma horridum* appartiennent les spécimens juvéniles vivants. La proposition est acceptée par consensus.

L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, présente la proposition CoP14 Prop. 15 relative à l'inscription de *Lamna nasus* à l'Annexe II. Elle attire l'attention des participants sur le document CoP14 Inf. 48 où figurent ses commentaires sur l'évaluation de la proposition par le Groupe consultatif d'experts *ad hoc* de la FAO. Le Danemark, en tant qu'Etat membre

de la Communauté européenne, soutient la proposition mais déclare que si elle est adoptée, il formulera une réserve au nom du Groenland qui y est opposé. Israël exprime son soutien à la proposition.

Le Sénégal demande des éclaircissements sur les effets de la proposition d'annotation relative au report de 18 mois de l'entrée en vigueur de l'inscription à l'Annexe II.

Le Canada est opposé à la proposition et attire l'attention du Comité sur le document CoP14 Inf. 29 dans lequel il définit des principes directeurs d'évaluation des propositions d'inscription des espèces marines. Il est d'avis que la CITES pourrait être un outil de gestion des stocks de poissons menacés par le commerce international, à condition que les critères CITES d'inscription soient remplis. Il souligne toutefois qu'il faudrait définir et appliquer, aux plans intérieur et régional, des mesures contre la surpêche et sur les prises incidentes. Il note, de même que la Norvège, que la proposition ne précise pas clairement les mesures prises par la Communauté européenne ou par la Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est. L'Islande, de même que le Qatar, est opposée à la proposition, notant qu'au plan mondial, *Lamna nasus* ne remplit pas les critères d'inscription aux annexes CITES. Le Qatar soulève la question des éventuelles difficultés d'identification des produits du requin.

L'Equateur, s'exprimant au nom de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes, se déclare opposé à la proposition et demande que le Plan d'action de la FAO pour la gestion et la conservation des requins (PAI-requins) soit appliqué plus scrupuleusement. La Norvège est fortement opposée à la proposition, déclarant que les chiffres donnés dans la proposition sont fondés sur des statistiques relatives au volume des débarquements et non sur des données relatives aux populations. Elle souligne qu'il est important de suivre les recommandations du groupe de la FAO sur les propositions d'inscription des espèces aquatiques exploitées commercialement.

Après plusieurs communications du Président et du Secrétariat, la séance est levée à 12 heures.

Résultats des votes

Vote 1: Suppression de *Lynx rufus* de l'Annexe II (point 68 de l'ordre du jour, proposition 2 des Etats-Unis) /
Vote 2: Inscription de *Cervus elaphus barbarus* à l'Annexe I (point 68, de l'ordre du jour, proposition 9 de l'Algérie) / Vote 3: Inscription de *Gazella cuvieri* à l'Annexe I (point 68, de l'ordre du jour, proposition 10 de l'Algérie) / Clé: 0 = n'a pas voté, 1 = oui, 2 = non, 3 = abstention

Parties	Vote 1		Vote 2		Vote 3
Yes (1)	28	30.77%	52	50.98%	54
No (2)	63	69.23%	50	49.02%	46
Abstain (3)	9		5		4
Total votes	100		107		104
Afghanistan AF	0		0		0
Albania AL	0		0		0
Algeria DZ	1		1		1
Antigua and Barbuda AG	2		3		3
Argentina AR	2		3		1
Australia AU	2		2		1
Austria AT	2		2		2
Azerbaijan AZ	0		0		0
Bahamas BS	3		1		2
Bangladesh BD	0		0		0
Barbados BB	0		0		0
Belarus BY	0		0		0
Belgium BE	2		2		2
Belize BZ	0		0		0
Benin BJ	0		0		0
Bhutan BT	2		1		1
Bolivia BO	2		1		1
Botswana BW	1		1		1
Brazil BR	2		2		1
Brunei Darussalam BN	0		0		0
Bulgaria BG	2		0		0
Burkina Faso BF	0		1		1
Burundi BI	0		0		0
Cambodia KH	1		1		1
Cameroon CM	0		1		1
Canada CA	1		2		2
Cape Verde CV	0		0		0
Central African Republic CF	0		0		0
Chad TD	0		1		0
Chile CL	2		2		1
China CN	1		1		1
Colombia CO	1		0		2
Comoros KM	0		0		0

Parties	Vote 1	Vote 2	Vote 3
Congo CG	0	0	0
Costa Rica CR	2	1	1
Côte d'Ivoire CI	2	1	1
Croatia HR	2	1	1
Cuba CU	0	0	0
Cyprus CY	0	0	0
Czech Republic CZ	2	2	2
Democratic Republic of the Congo CD	2	1	1
Denmark DK	2	2	2
Djibouti DJ	0	0	0
Dominica DM	1	3	3
Dominican Republic DO	2	1	2
Ecuador EC	2	1	1
Egypt EG	2	1	1
El Salvador SV	0	0	0
Equatorial Guinea GQ	0	0	0
Eritrea ER	2	1	1
Estonia EE	2	2	2
Ethiopia ET	3	1	1
Fiji FJ	2	2	2
Finland FI	2	2	2
France FR	2	2	2
Gabon GA	0	0	0
Gambia GM	0	0	0
Georgia GE	0	0	0
Germany DE	2	2	2
Ghana GH	0	0	0
Greece GR	2	2	2
Grenada GD	0	0	0
Guatemala GT	2	1	1
Guinea GN	0	0	0
Guinea-Bissau GW	0	0	0
Guyana GY	3	1	1
Honduras HN	1	2	0
Hungary HU	2	2	2
Iceland IS	2	2	2
India IN	2	1	1
Indonesia ID	2	1	2
Iran (Islamic Republic of) IR	0	0	0
Ireland IE	2	2	2
Israel IL	2	1	1
Italy IT	2	2	2
Jamaica JM	3	2	2
Japan JP	1	2	2
Jordan JO	0	0	0
Kazakhstan KZ	0	0	0
Kenya KE	2	1	1
Kuwait KW	1	1	1
Lao People's Democratic Republic LA	2	1	1

Parties	Vote 1	Vote 2	Vote 3
Latvia LV	2	2	2
Lesotho LS	0	0	0
Liberia LR	0	1	1
Libyan Arab Jamahiriya LY	0	0	0
Liechtenstein LI	0	0	0
Lithuania LT	2	2	2
Luxembourg LU	2	2	0
Madagascar MG	1	1	1
Malawi MW	0	0	0
Malaysia MY	2	2	2
Mali ML	0	0	0
Malta MT	2	2	2
Mauritania MR	0	0	0
Mauritius MU	2	1	1
Mexico MX	2	2	2
Monaco MC	0	0	0
Mongolia MN	2	1	1
Montenegro ME	0	0	0
Morocco MA	0	1	1
Mozambique MZ	1	1	1
Myanmar MM	0	0	0
Namibia NA	1	1	1
Nepal NP	0	1	1
Netherlands NL	2	2	2
New Zealand NZ	2	2	1
Nicaragua NI	2	1	0
Niger NE	3	1	1
Nigeria NG	0	0	0
Norway NO	2	2	2
Pakistan PK	1	1	1
Palau PW	1	3	1
Panama PA	0	0	0
Papua New Guinea PG	0	0	0
Paraguay PY	0	0	0
Peru PE	0	0	0
Philippines PH	2	2	0
Poland PL	0	0	0
Portugal PT	2	2	2
Qatar QA	1	2	2
Republic of Korea KR	1	3	3
Republic of Moldova MD	2	2	2
Romania RO	2	2	2
Russian Federation RU	1	2	2
Rwanda RW	0	0	1
Saint Kitts and Nevis KN	0	0	0
Saint Lucia LC	1	2	2
Saint Vincent and the Grenadines VC	0	0	0
Samoa WS	0	0	0
San Marino SM	0	0	0

Parties	Vote 1	Vote 2	Vote 3
Sao Tome and Principe ST	0	0	0
Saudi Arabia SA	0	0	0
Senegal SN	0	0	0
Serbia RS	2	1	1
Seychelles SC	0	0	0
Sierra Leone SL	0	0	0
Singapore SG	1	2	2
Slovakia SK	2	2	2
Slovenia SI	2	2	2
Solomon Islands SB	0	0	0
Somalia SO	0	0	0
South Africa ZA	1	1	1
Spain ES	2	2	2
Sri Lanka LK	0	0	0
Sudan SD	0	0	0
Suriname SR	2	1	1
Swaziland SZ	1	1	1
Sweden SE	2	2	2
Switzerland CH	2	2	2
Syrian Arab Republic SY	1	1	1
Thailand TH	3	1	1
The former Yugoslav Republic of Macedonia MK	0	0	0
Togo TG	0	1	1
Trinidad and Tobago TT	3	1	1
Tunisia TN	2	1	1
Turkey TR	2	2	2
Uganda UG	1	2	2
Ukraine UA	0	0	0
United Arab Emirates AE	1	2	2
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland GB	2	2	2
United Republic of Tanzania TZ	0	1	1
United States of America US	1	2	2
Uruguay UY	2	2	2
Uzbekistan UZ	0	0	0
Vanuatu VU	0	2	1
Venezuela (Bolivarian Republic of) VE	0	0	0
Viet Nam VN	3	1	3
Yemen YE	3	1	1
Zambia ZM	1	1	1
Zimbabwe ZW	1	1	1